

Chapitre 8

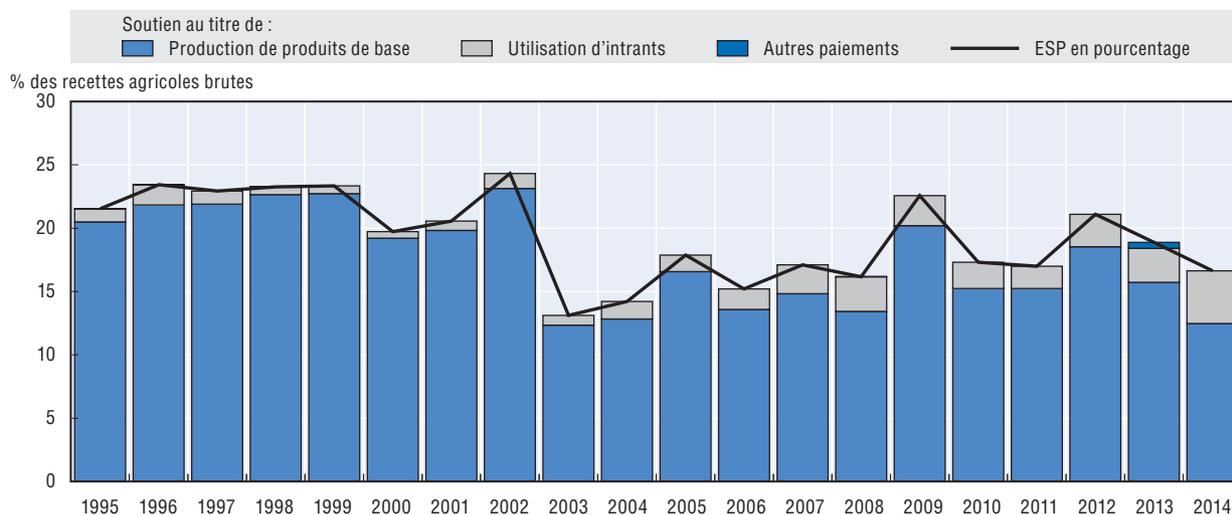
Colombie

Le chapitre sur la Colombie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2013-14 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2013-15.

Évaluation de l'évolution des politiques

- En Colombie, la plupart des instruments de la politique agricole faussent la production et les échanges. Il s'agit en effet principalement de mesures de soutien des prix du marché (qui représentent les trois quarts des aides aux producteurs), de paiements *ad hoc* au titre de la production et d'un soutien non assorti de contraintes au titre de l'utilisation d'intrants variables. L'ESP a représenté 19 % en moyenne des recettes agricoles brutes en 2012-14, tandis que les services d'intérêt général (ESSG) atteignaient 15 % seulement du soutien total au secteur (EST) sur la même période. Le soutien des prix du marché (SPM) s'est élevé à 76 % de l'ESP, tandis que les transferts budgétaires représentaient les 24 % restants.
- Au cours des 20 dernières années, l'investissement dans les services d'intérêt général à l'agriculture a été modeste alors que ce secteur reste confronté à de nombreuses difficultés structurelles. L'action publique devrait donc être orientée sur les points suivants : investissements stratégiques dans la restructuration des exploitations et le régime de propriété foncière (plus de 40 % des terres ne font pas l'objet de titres de propriété officiels), investissements dans l'irrigation et l'amélioration de la supervision réglementaire de la fourniture, de l'usage et du stockage de l'eau, investissements dans l'infrastructure de transport, renforcement des capacités de R-D et d'innovation, services de protection et de contrôle de la santé des végétaux et des animaux, promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, investissements dans un système national opérationnel de vulgarisation et de formation, et dans un dispositif d'assistance technique qui favorise l'adoption de nouvelles techniques dans la chaîne agroalimentaire. En l'absence d'investissements suffisants dans ces domaines, il sera très difficile d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur, et de faire en sorte qu'il connaisse un développement durable.
- À mesure que de nouveaux programmes voient le jour, davantage de clarté est nécessaire. Actuellement, la majorité des programmes portent sur des domaines très vastes et différents. Par conséquent, ils sont mis en œuvre via un ensemble d'instruments divers, dont il est difficile d'évaluer l'impact. Ainsi, les programmes qui concernent les subventions au titre de l'utilisation d'intrants variables peuvent aussi financer une partie des services d'intérêt général. De ce fait, il est difficile d'évaluer l'efficacité de la dotation en ressources budgétaires. Un examen et une évaluation approfondis de l'impact de la vaste panoplie d'instruments et de programmes en faveur de l'agriculture, y compris ceux mis en œuvre par des associations privées de producteurs et qui bénéficient d'une participation de l'État, permettraient de redéfinir et de réorganiser les instruments de l'action publique en s'appuyant sur des données sur les coûts et les avantages. La coordination institutionnelle devrait être améliorée et les informations mieux diffusées auprès des agriculteurs.
- Remplacer les mesures qui faussent la production et les échanges par des mesures qui améliorent le fonctionnement des marchés et des investissements dans les services d'intérêt général favoriserait la croissance durable et la compétitivité du secteur.

Graphique 8.1. Colombie : niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2014



Source : OCDE (2015), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933236714>

Informations contextuelles

La Colombie, qui s'étend sur 1.1 million de km² et compte 47 millions d'habitants, est le cinquième pays le plus étendu et le troisième pays le plus peuplé d'Amérique latine. Seul pays d'Amérique du Sud à être bordé à la fois par l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, elle dispose de terres agricoles et de ressources en eau douce abondantes, d'une biodiversité importante et de vastes richesses minérales naturelles et réserves de combustibles fossiles. La part de l'agriculture dans le PIB a cédé du terrain, passant de 15.3 % en 1995 à 6.1 % en 2013. La part de l'emploi agricole a également reculé, passant de 21.6 % en 1995 à 17 % en 2013. Par ailleurs, l'agriculture contribue fortement au commerce extérieur : les exportations agroalimentaires ont représenté 11 % des exportations totales en 2013. Exportatrice nette de produits agricoles et alimentaires, la Colombie a affiché un excédent commercial net de 722 millions USD en 2013. À l'instar d'autres pays d'Amérique latine, elle se caractérise par la dualité de son régime de propriété foncière, hérité de l'époque coloniale. Les petites exploitations prédominent, les deux tiers des propriétaires exploitant moins de 5 hectares (soit environ 4 % du territoire agricole), tandis que seulement 0.4 % des exploitations s'étendent sur plus de 500 hectares (soit pratiquement la moitié des terres agricoles) (IGAC, 2012).

Tableau 8.1. Colombie : indicateurs contextuels, 1995, 2013¹

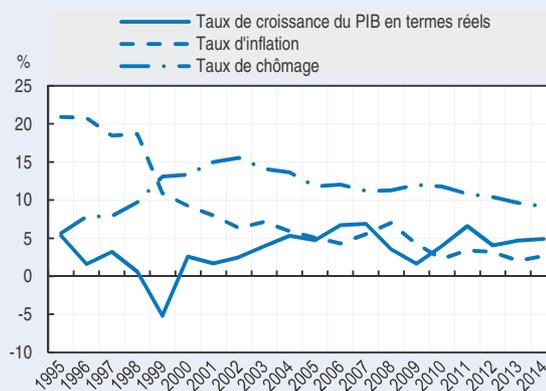
	1995	2013 ¹
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	100	378
Population (millions)	37	47
Superficie des terres (milliers de km ²)	1 110	1 110
Densité de la population (habitants/km ²)	32	42
PIB par tête, PPA (USD)	6 611	12 695
Commerce en % du PIB	12.5	15.6
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	15.3	6.1
Part de l'emploi agricole (%)	21.6	16.9
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	33.8	11.1
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.9	9.7
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	2 074	722
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	58	59
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	42	41
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	44 513	42 618
Part des terres arables dans la SA (%)	5	4
Part des terres irriguées dans la SA (%)
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)
Bilan de l'azote, Kg/ha

1. Ou dernière année disponible.

Sources : Bases de données statistiques de l'OCDE, base de données Comtrade des Nations Unies, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237352>

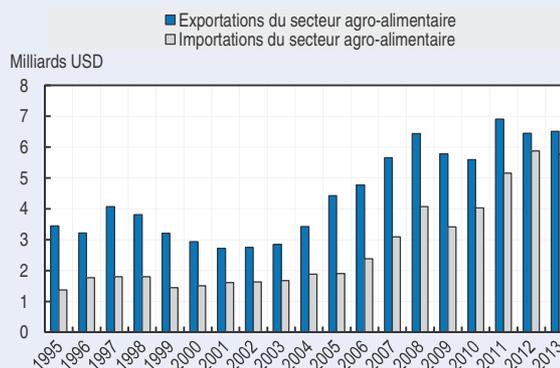
Graphique 8.2. Colombie : principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2014



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933236722>

Graphique 8.3. Colombie : commerce agroalimentaire, 1995-2013



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933236734>

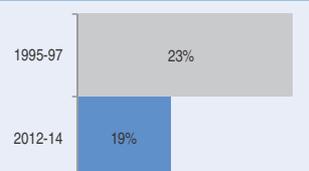
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans le « Guide du lecteur ».

Évolution du soutien à l'agriculture

En Colombie, le soutien total aux producteurs (ESP en %) a représenté en moyenne 19 % des recettes agricoles brutes sur la période 2012-14. Le SPM est la principale composante de l'ESP : il a constitué 76 % de l'ESP en moyenne sur la période 2012-14. Le SPM est principalement déterminé par des mesures à la frontière telles que le Système andin de fourchettes de prix (SAFP), qui s'applique à divers produits agricoles (maïs, riz, volaille, lait, sucre et viande porcine). Les transferts budgétaires se sont établis à 24 % de l'ESP sur la période 2012-14. Ils ont surtout pris la forme de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables. En 2013 et 2014, toutefois, d'importants paiements fondés sur la production ont été accordés aux producteurs de café. Les dépenses consacrées à l'ESSG en Colombie, relativement modestes, se sont établies en moyenne à 15 % de l'EST sur la période 2012-14.

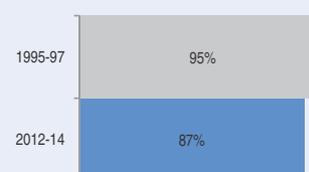
ESP en % des recettes (ESP en %)

Depuis les années 1990, la Colombie apporte un soutien important à ses agriculteurs. Sur 2012-14, l'ESP s'est élevée à 19 % des recettes agricoles brutes, soit une valeur proche de la moyenne de la zone OCDE (18% sur la même période). Durant les années les plus récentes l'ESP a baissé de 21% en 2012 à 16.6% en 2014.



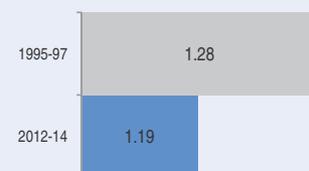
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Plus de 75 % de l'ESP sont consacrés au soutien des prix du marché des produits agricoles. Le soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables (sans contraintes sur les intrants) représente 12 % de l'ESP. Ces deux types de soutien sont considérés comme ceux qui peuvent créer le plus de distorsions de la production et des échanges.



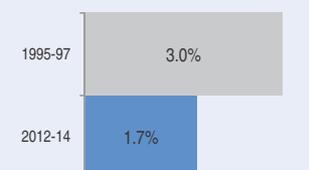
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Au total, les prix perçus par les agriculteurs ont été, selon les estimations, supérieurs de 19 % aux prix observés sur les marchés mondiaux.

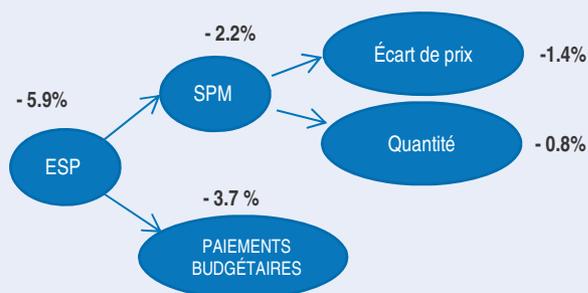


EST en % du PIB

Le soutien total s'est élevé en moyenne à 1.7 % du PIB sur la période 2012-14, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE (0.8%). Les services d'intérêt général ont représenté 15 % de l'EST.

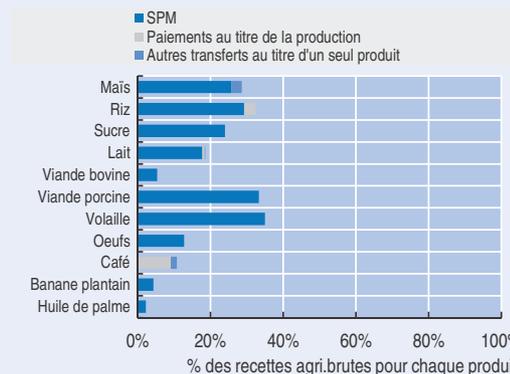


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2013 à 2014



Le niveau de soutien a fléchi en 2014, en raison d'une diminution du SPM et des paiements budgétaires.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2012-14



En proportion des recettes brutes par produit, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) les plus élevés ont concerné la volaille (35 %), la viande porcine (33 %), le riz (32 %), le maïs (28 %), le sucre (24 %) et le lait (18.5 %).

Tableau 8.2. Colombie : estimations du soutien à l'agriculture

Millions COP

	1995-97	2012-14	2012	2013	2014p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	14 671 678	52 772 935	49 694 000	52 221 879	56 402 926
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.9	78.9	77.8	76.2	82.8
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	10 956 358	45 720 540	43 936 630	46 313 245	46 911 745
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	3 375 282	10 370 839	10 774 095	10 476 561	9 861 860
Soutien au titre de la production des produits de base	3 193 752	8 529 347	9 468 226	8 726 838	7 392 976
Soutien des prix du marché ¹	3 166 039	7 868 106	9 400 106	7 215 514	6 988 697
Paievements au titre de la production	27 712	661 241	68 120	1 511 323	404 279
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	180 958	1 754 931	1 305 869	1 490 041	2 468 884
Utilisation d'intrants variables	130 669	1 120 594	864 499	1 035 400	1 461 881
avec contraintes sur les intrants	112 678	635 731	391 195	768 588	747 409
Formation de capital fixe	23 536	359 651	277 085	272 513	529 355
avec contraintes sur les intrants	5 049	156 635	101 370	144 730	223 804
Services utilisés sur l'exploitation	26 753	274 687	164 284	182 128	477 648
avec contraintes sur les intrants	0	127 020	79 945	94 673	206 441
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	572	86 561	0	259 682	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	572	86 561	0	259 682	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	22.6	18.9	21.1	18.9	16.6
CNP des producteurs (coeff.)	1.28	1.19	1.24	1.19	1.13
CNS aux producteurs (coeff.)	1.29	1.23	1.27	1.23	1.20
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)²	319 320	1 834 091	1 847 596	2 138 354	1 516 322
Système de connaissances et d'innovation agricoles	80 888	413 238	404 313	378 562	456 840
Services d'inspection et de contrôle	10 938	130 827	104 413	153 772	134 298
Développement et entretien des infrastructures	227 494	1 262 821	1 330 381	1 597 780	860 302
Commercialisation et promotion	0	27 203	8 490	8 239	64 881
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	8.7	15.0	14.6	17.0	13.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3 105 722	-8 598 959	-10 063 043	-8 016 699	-7 717 135
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 872 668	-7 400 307	-9 252 578	-7 060 337	-5 888 004
Autres transferts des consommateurs	-241 806	-1 239 278	-840 288	-986 101	-1 891 443
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	8 751	40 626	29 824	29 740	62 313
ESC en pourcentage (%)	-28.2	-18.9	-22.9	-17.3	-16.5
CNP des consommateurs (coeff.)	1.40	1.24	1.30	1.21	1.20
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.39	1.23	1.30	1.21	1.20
Estimation du soutien total (EST)	3 694 602	12 204 929	12 621 692	12 614 914	11 378 182
Transferts des consommateurs	3 114 473	8 639 584	10 092 867	8 046 439	7 779 447
Transferts des contribuables	821 934	4 804 623	3 369 113	5 554 577	5 490 178
Recettes budgétaires	-241 806	-1 239 278	-840 288	-986 101	-1 891 443
EST en pourcentage (% du PIB)	3.0	1.7	1.9	1.8	1.5
Déflateur du PIB (1995-97=100)	100	355	350	355	359

Note : 1995-97 et 2012-14 : moyennes non pondérées. p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Colombie sont : le maïs, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les bananes, les plantains, le café, l'huile de palme et les fleurs.

2. Les données des ESSG et leur ventilation reposent sur les définitions introduites en 2014. La révision couvre autant que possible l'intégralité de la série temporelle. Les séries des ESSG et les données de l'EST qui en découlent ne sont pas comparables aux séries antérieurement publiées. (Les détails se trouvent dans l'Annexe 1.A1 du Chapitre 1).

Source : OCDE (2015), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933237363>

Évolution des politiques

Principaux instruments d'action

La politique agricole actuelle s'inscrit dans le Plan national de développement (PND) 2014-18 - Mission pour la transformation de l'espace rural (*Misión para la Transformación del Campo*) et dans les négociations de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

Sur le marché intérieur, de nombreux produits sont protégés par des droits de douane sur les importations, des contingentements et plus particulièrement le Système andin de fourchettes de prix (SAFP). Ce dispositif vise à stabiliser les prix à l'importation de 13 produits de base et de leurs équivalents aux premiers stades de la transformation : riz, orge, maïs jaune, maïs blanc, soja, blé, huile de soja non raffinée, huile de palme non raffinée, sucre non raffiné, sucre raffiné, lait, poulet désossé et viande porcine. Le système consiste à définir un prix plancher (valeur basse de la fourchette) et un prix plafond (valeur haute de la fourchette). Lorsque le prix international est inférieur au prix plancher, des droits de douane supplémentaires s'appliquent et lorsqu'il est supérieur au prix plafond, le produit bénéficie d'un allègement de ces droits. Par ailleurs, les accords de libre-échange conclus et entérinés par la Colombie ces dernières années prévoient une suppression progressive du dispositif vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux du pays (comme dans le cas de l'accord de libre-échange en vigueur depuis 2012 avec les États-Unis). Le droit moyen appliqué aux produits agricoles est de 15.8 % environ, contre 5 % pour les produits industriels. La Colombie a consolidé la totalité de ses droits de douane au titre du cycle d'Uruguay à des taux compris entre 15 % et 227 %. Les droits de douane NPF les plus élevés concernent les produits laitiers (43.5 %) et les produits d'origine animale (20.8 %).

Financés et administrés par des associations de producteurs, des fonds de stabilisation des prix (FEP) des produits agricoles reposent sur des transferts en provenance et à destination des agriculteurs. Six produits sont concernés : le coton, le cacao, l'huile de palme, le sucre, la viande bovine et le lait. Les fonds de stabilisation effectuent des paiements aux producteurs lorsque le prix de vente d'un produit passe en dessous d'un prix minimum (plancher). Lorsqu'il dépasse un prix maximal (plafond), ce sont les producteurs qui contribuent aux fonds. Les prix plafond et plancher sont définis par un conseil formé des parties prenantes et des pouvoirs publics, en fonction de certains prix internationaux pour chaque produit ; les paiements se font en fonction d'un indicateur, qui correspond au prix auquel les produits sont commercialisés. Bien que ces fonds ne soient pas actuellement financés par l'État, ce sont les pouvoirs publics qui ont fourni le capital initial nécessaire à leur création, et l'État fait partie du conseil qui définit le niveau (plancher ou plafond) des prix. En outre (sauf pour la viande bovine et le coton), ces produits sont protégés par le SAFP. Les deux mécanismes associés, SAFP et fonds de stabilisation, ont une incidence sur les prix intérieurs, généralement plus élevés que les prix internationaux.

Des paiements *ad hoc* au titre de la production ont été versés aux producteurs de café, de riz, de cacao et de lait ces quatre dernières années (2011-14). Le programme de protection des revenus des producteurs de café (PIC) est le plus important, les aides de l'État s'étant élevées à environ 1 000 milliards COP (550 millions USD) à ce titre en 2013, mais à 68 milliards COP (14 millions USD) seulement en 2014. Ces paiements ont été mis en place pour compenser les pertes de production dues aux mauvaises conditions météorologiques (*Ola Invernal*) de la campagne 2010-11.

Plusieurs programmes offrent un soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables, ainsi que des paiements au titre de la production et des aides à l'investissement.

- Le projet de fonds de commercialisation, le plus coûteux pour 2014, se compose de différents éléments et comporte divers mécanismes, principalement des subventions à l'achat d'intrants et des paiements au titre de la production ; il intègre également des programmes de promotion de produits agricoles.
- Le programme Développement rural dans l'équité (DRE) par le biais de ses quatre composantes -mesures de développement du capital rural (ICR), ligne de crédit spéciale (LEC), soutien à l'assistance technique et subventions pour la mise en valeur des terres – fournit des subventions pour l'achat d'intrants, qu'il s'agisse d'intrants variables (achat de semences ou renouvellement de plantations), de la formation de capital fixe – subventions aux infrastructures d'irrigation ou de drainage -, de services sur l'exploitation (subventions à une assistance technique personnalisée), ou encore du crédit. Le fonds de commercialisation et les programmes DRE se sont élevés à plus de 850 milliards COP (425 millions USD) en 2014, ce qui représente environ 33 % des dépenses publiques totales du ministère de l'Agriculture.
- Le « programme d'appui aux associations de producteurs » a pour objet de mettre les petits exploitants en relation avec des structures de commercialisation établies. Il finance des investissements productifs et se partage entre, d'une part, subventions à l'achat d'intrants variables et de services sur l'exploitation et à la formation de capital fixe, et, d'autre part, financement de services d'intérêt général. L'acquisition d'intrants variables ou fixes peut également donner lieu à des subventions dans le cadre d'une initiative en faveur de l'amélioration de la productivité du secteur agricole et du secteur halieutique, lancée en 2013.

En plus des programmes qui viennent d'être énumérés, des instruments de financement concernent le crédit (dont des taux d'intérêt bonifiés) et au rééchelonnement des dettes, et des programmes liés aux assurances. Ces instruments financiers représentent plus d'un tiers des dépenses budgétaires.

- Le Fonds de financement du secteur agricole (FINAGRO) est une banque de deuxième rang qui fournit des fonds à des banques de premier rang. Grâce à ce mécanisme, les agriculteurs peuvent emprunter à un taux préférentiel. Plusieurs lignes de crédit sont prévues : i) fonds de roulement et commercialisation ; ii) investissements et ; iii) normalisation de portefeuilles, qui comprend les possibilités offertes aux agriculteurs pour ajuster leur dette financière. En 2013-14, les agriculteurs ont aussi bénéficié de rééchelonnements de leurs dettes et, parfois, d'une annulation de leur dette.
- Le Fonds national de solidarité agricole (FONSA) permet aux petits exploitants des secteurs agricole et aquacole confrontés à des problèmes liés aux conditions climatiques, à des difficultés phytosanitaires ou à des attaques de parasites de bénéficier d'un allègement partiel ou total de leur dette. Sont concernés les restructurations de dettes (applicables aux prêts en cours), ainsi que les refinancements et consolidation de dettes (applicables aux prêts en cours et arriérés). Les dépenses du FONSA se sont élevées à 315 milliards COP environ (157 millions USD) en 2014 tandis que la subvention implicite liée aux taux d'intérêt bonifiés de FINAGRO a été estimée à 231 milliards COP (115 millions USD).
- Le Programme national de redynamisation de l'agriculture (PRAN) propose des financements pour la restructuration du passif, l'ajustement d'arriérés et la résolution de litiges. Il permet aussi aux agriculteurs de rétablir leur solvabilité. FONSA et PRAN sont les volets rééchelonnement et allègement de la dette du programme FINAGRO.

- Par ailleurs, FINAGRO administre le Fonds agricole de garantie, qui se porte garant pour les agriculteurs, notamment les petits exploitants.
- Les pouvoirs publics subventionnent la prime d'assurance agricole à hauteur de 80 %, en fonction du type d'exploitation et selon que la superficie à assurer a été financée ou non grâce à un crédit FINAGRO.

Les dépenses au titre de l'ESSG n'ont représenté que 9 % environ du soutien total sur la période 1994-2014 ; elles ont légèrement progressé en 2014 (13 % du soutien total). Parmi les services généraux, il convient de citer la recherche agricole et le transfert de connaissances, les activités d'inspection et de contrôle, la mise à disposition d'infrastructures (remembrement compris), la commercialisation et la promotion. En 2013-14, en ce qui concerne la production de connaissances en agriculture, de nouveaux programmes ont commencé à aborder l'adaptation du secteur au changement climatique. Par ailleurs, des projets de recherche scientifique, technique et dans le domaine de l'innovation ont été lancés, et des travaux ont porté sur la planification de l'occupation des terres agricoles. De nouveaux programmes sur le transfert de connaissances agricoles ont également été créés en 2013-14.

En 2013-14, les programmes de sécurité et d'inspection des aliments ont porté sur des questions telles que l'amélioration génétique du cheptel, le soutien aux laboratoires en vue de leur accréditation selon la norme ISO 17025, le Programme de traçabilité des animaux *IDENTIFICA* et un soutien spécifique portant sur les exigences sanitaires et phytosanitaires liées aux exportations agricoles. Les programmes de surveillance et d'inspection, pour la lutte contre les parasites et les maladies, ont bénéficié d'un financement supplémentaire en 2013-14. Les principaux programmes axés sur le contrôle des intrants concernent aussi la mise en place de banques de conservation de matériel génétique animal, végétal et microbien, ainsi que la certification de semences.

En 2013-14, des programmes qui mettent l'accent sur l'adaptation des terres à l'agriculture ont été mis en place. Qualifiés de programme de mise en valeur des terres, ces programmes, mis en œuvre via le Fonds national de mise en valeur ou d'amélioration des terres portent sur l'infrastructure d'irrigation et de drainage. Ils ont été complétés par un soutien financier aux études et à la planification de l'utilisation des sols en zone rurale selon des critères sociaux, économiques et environnementaux. Ils ont été mis en œuvre par l'Unité de planification rurale (UPRA).

Ces dernières années, les programmes de remembrement ont surtout cherché à résoudre les problèmes fonciers liés au déplacement de populations. En 2011, le gouvernement au pouvoir à l'époque a créé un cadre juridique et opérationnel de restitution des droits fonciers aux personnes qui en avaient été privées en raison du conflit interne de longue date. La loi sur les victimes et la restitution des terres (*loi n°1448 de 2011*) est le premier texte de loi à avoir été adopté pour mettre fin aux souffrances infligées à des millions de victimes et de personnes déplacées en raison du conflit interne que connaît le pays. Un programme complémentaire porte sur la distribution à des victimes du conflit ou à des agriculteurs pauvres de terres précédemment utilisées pour des cultures illégales. Les programmes sur la régularisation des droits fonciers ont vu leur budget doubler en 2014 par rapport à 2013, tandis qu'un budget d'un montant similaire a été affecté en 2014 aux problèmes liés au droit foncier (titres et mise en valeur) des communautés indigènes et afro-colombiennes. En 2013-14, le ministère de l'Agriculture s'est engagé en faveur de la commercialisation et de la promotion de certains produits agro-alimentaires en organisant des campagnes de promotion de la consommation de lait et de panela, et de promotion de l'horticulture florale.

Certains postes essentiels, tels que l'infrastructure de production et de commercialisation de produits agricoles, les connaissances agricoles et leur transfert, et la restructuration des exploitations, n'ont bénéficié que d'un soutien limité, voire inexistant. Cet état de fait, associé à une mauvaise gestion des terres, à un système foncier inefficace (40 % des terres ne font toujours pas l'objet de titres de propriété officiels) et au conflit interne de longue date étroitement lié au trafic de drogue, a eu d'importantes retombées sur l'évolution et les performances du secteur agricole colombien. Bien que des progrès aient été réalisés et que la R-D agricole ait bénéficié de financements supplémentaires depuis 2010, la mise en place d'un environnement favorable à une croissance agricole plus inclusive et durable nécessite des efforts supplémentaires.

Évolution des mesures internes, 2013-15

Le premier résultat des pourparlers engagés en 2013 entre les autorités et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) concernait l'agriculture et le développement rural. L'accord conclu en mai 2013 vise notamment l'accès aux ressources foncières et leur utilisation, des programmes d'adaptation des infrastructures rurales et des terres, le développement social et des incitations en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

Le Pacte agricole (*Pacto Agrario*), qui se compose de subventions et de mesures à l'importation, a été créé en septembre 2013 suite aux mouvements de protestation du monde agricole. Début 2015, le ministère de l'Agriculture a créé les Plans de coordination rurale (PARES), qui devraient permettre aux agriculteurs de participer à l'identification et à la définition de projets pouvant bénéficier d'un soutien financier. Cette première sélection est suivie de consultations à l'échelon local avec les villages, les organisations sociales, mais aussi les autorités centrales et les municipalités (Ministère de l'Agriculture, 2015).

En 2014, plusieurs programmes ciblés sur l'agriculture familiale ont été créés. Ils visent à encourager la création d'associations de producteurs, de dispositifs de stockage et de commercialisation de produits agricoles, mais aussi à améliorer la productivité et à créer de la valeur ajoutée. Ces programmes reposent sur des paiements liés à l'utilisation d'intrants (intrants variables, formation de capital fixe et services utilisés sur l'exploitation). Ils comportent aussi des volets de transfert de connaissances agricoles (formation). Deux programmes complémentaires ont également été créés en 2014 en faveur de la compétitivité des principaux produits agricoles. Ces programmes fournissent des services sur l'exploitation, mais offrent aussi des infrastructures de développement et d'entretien de sites de stockage, des dispositifs de commercialisation et d'autres infrastructures physiques. L'un de ces programmes est mis en œuvre dans le cadre du *Contrato Plan* – un outil qui vise à favoriser la coordination entre les différentes collectivités locales en vue de stimuler le développement. Le programme *Agroágil*, lancé en 2015, offre de nouvelles solutions bancaires à tous les agriculteurs, l'accent étant mis plus particulièrement sur un accès facilité au crédit, mais aussi sur des solutions financières adaptées au cycle de production.

Évolution des mesures commerciales, 2013-15

La Colombie a adhéré à l'OMC en 1995 et elle est l'une des premières parties contractantes au GATT. Elle a également conclu plusieurs accords de libre-échange au cours des 20 dernières années, principalement avec d'autres pays d'Amérique. En 2013, elle a signé des accords de libre-échange avec la **Corée** (février), le **Costa Rica** (mai), **Panama** (septembre) et **Israël** (septembre), mais ces derniers ne sont pas encore entrés en vigueur. En décembre 2014, le Sénat a adopté en première lecture l'accord de libre-échange avec la Corée. Celui avec le Costa Rica a été ratifié par le Costa Rica en mai 2014, et le Sénat colombien l'a approuvé en seconde lecture en novembre 2014. À l'échelon plurilatéral, la Colombie fait partie de l'Alliance pacifique. Par ailleurs, en février 2014, elle a signé

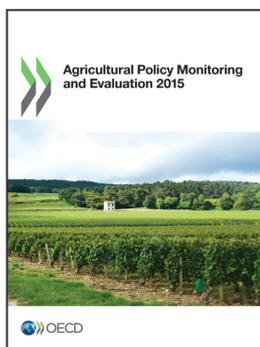
avec le Chili, le Mexique et le Pérou le protocole additionnel à l'accord-cadre, qui porte sur la libéralisation de 92 % de ses échanges commerciaux avec ces pays, les 8 % restants faisant l'objet d'un nouvel accord, qui sera conclu ces prochaines années. Le Gouvernement colombien a présenté le protocole additionnel au Sénat en septembre 2014. Enfin, des accords de libre-échange sont en cours de négociation avec le **Japon** et la **Turquie** (Ministère de l'Agriculture, 2013 ; SICE OAS, 2015).

L'accord de libre-échange avec les **États-Unis** est entré en vigueur en mai 2012 et celui avec l'Union européenne en août 2013. Le premier prévoit des modifications au soutien national et, en particulier, l'abandon progressif du Système andin de fourchettes de prix. Pour les fruits et les légumes, la Colombie a obtenu un accès immédiat aux États-Unis, son contingent de sucre a été multiplié par trois et elle a bénéficié d'un contingent préférentiel pour les produits laitiers. L'accord de libre-échange conclu avec l'UE permet à certains produits agricoles colombiens – sucre, tabac, fleurs, huile de palme, café, bananes et autres fruits, et viande bovine – de bénéficier d'un accès privilégié au marché européen. Les produits considérés sensibles comme le maïs, le riz, le sorgho, la viande porcine et la volaille ont été exemptés de la réduction tarifaire (Ministère de l'Agriculture, 2013 ; Ministère du Commerce, de l'industrie et du tourisme, 2013).

Suite à un mouvement de protestation des agriculteurs au second semestre 2013, les pouvoirs publics colombiens ont pris une série de mesures concernant certains droits d'importation, clauses de sauvegarde et contingents tarifaires. Le gouvernement a ainsi mis en œuvre trois grands instruments commerciaux qui s'intègrent au Pacte agricole évoqué plus haut : réduction des droits d'importation sur les intrants agricoles ; élimination d'un contingent tarifaire général de 3 000 tonnes qui s'appliquait jusqu'à présent aux produits à base de protéines de lactosérum en provenance de pays avec lesquels la Colombie n'a signé aucun accord de libre-échange ; examen et mise en œuvre de mesures de sauvegarde. Par conséquent, en octobre 2013, le gouvernement a rendu publics des contingents de sauvegarde s'appliquant ces deux prochaines années aux pays membres de la Communauté andine (CAN), à savoir le Pérou, la Bolivie et l'Équateur, et aux pays membres de MERCOSUR – Argentine, Uruguay et Brésil – pour les produits suivants : pommes de terre fraîches, précuites et surgelées, oignons, légumes secs, tomates, poires, lait en poudre et autres produits laitiers. Ces contingents sont valables deux ans et sont gérés par ordre d'arrivée (Ministère de l'Agriculture, 2014; USDA GAIN, 2014).

Références

- IGAC (2012), « Atlas de Distribución de la Propiedad Rural en Colombia » (Atlas de répartition de la propriété rurale en Colombie), Bogota.
- Ministère de l'Agriculture (2015), Informations présentées par le ministère pour le *Suivi et évaluation des politiques agricoles 2015*.
- Ministère de l'Agriculture (2014), « Información Sobre las Medidas de Comercio Tomadas Durante el Pacto Agrario 2013 » (Informations sur les mesures commerciales appliquées durant le Pacte agricole 2013), contribution écrite présentée par le ministère pour l'*Examen des politiques agricoles de l'OCDE*, avril.
- Ministère de l'Agriculture (2013), Contribution écrite présentée à titre d'information pour l'*Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Colombie*, septembre.
- Ministère du Commerce, de l'industrie et du tourisme (2013), Contribution écrite présentée à titre d'information pour l'*Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Colombie*, septembre.
- Organization of American States (OAS) SICE (2015), « Colombia: Trade Agreements », Foreign Trade Information System, www.sice.oas.org/ctyindex/COL/COLAgreements_e.asp (février 2015).
- USDA GAIN (2014), « Agricultural Protests Update – Sector Discontent Continues As Election Season Begins », USDA Foreign Agricultural Service Global Agricultural Information Network, janvier 2014.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2015

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Colombie », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2015-11-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.